

LOCATION-ACCESSION
Mode d'emploi

Devenez plus facilement propriétaire

❶ Le principe

Vous accédez à la propriété après une période de location.

Etape 1 :
Vous êtes d'abord locataire de votre logement, mais votre "loyer" (redevance) inclut une part d'épargne.

Etape 2 :
Au bout de 4 ans, vous pouvez devenir propriétaire. Votre épargne est déduite du prix d'achat de votre logement. Vous devez respecter les plafonds de ressources du PSLA (disponibles sur www.gic.fr).



❷ Les avantages

- Le prix de vente de votre logement est convenu dès l'entrée dans les lieux. Même si les prix de l'immobilier augmentent, le prix décidé à la signature du contrat reste inchangé.
- Vous bénéficiez des prix de vente réservés à l'accession sociale.
- Vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier du prêt Accession d'Action Logement.
- Vous êtes exonéré de la taxe foncière pendant 15 ans.
- Votre accession est sécurisée : vous bénéficiez de conditions de financement particulières, ainsi que d'une garantie de revente et de relogement en cas de nécessité.

❸ Renseignements complémentaires



- Contactez le conseilller locatif indiqué sur la fiche de présentation du programme **ou** contactez la Direction Régionale du Gic la plus proche .

Retrouvez les coordonnées du Gic sur
www.gic.fr

